

1. Débitrice: **MIGUEL CARLOS RESTAURANTS Sàrl**, Av. du Tribunal-Fédéral 2, **1005 Lausanne**
2. Déclaration de faillite: 03.09.2009
3. Suspension de faillite: 10.09.2009
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 05.10.2009
5. Avance de frais: CHF 3'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. Remarques: But : l'exploitation d'un restaurant

Office des faillites de Lausanne
1014 Lausanne

00409459